



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-verbal de validation

Consultation par voie électronique du 13.10.2020 des membres du Comité directeur
Structure organisatrice Championnats Territoriaux Poneys 2020

Par courriel du 13.10.2020 porté à leur connaissance par le Président du CRENC et dans le cadre de la validation par le Comité directeur des structures équestres chargées de l'organisation des championnats territoriaux, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur la candidature de l'ACD pour l'organisation des Championnats Territoriaux Poneys 2020 fixés au 1er novembre 2020.

Sur proposition du cahier des charges transmis par la commission Poneys et annexé à son mail, le Président a adressé par courriel du 25 août 2020 un appel à candidatures pour l'organisation des championnats territoriaux Poneys 2020 à l'intention des structures éligibles à cette organisation (l'Étrier, la Cravache de PLUM et l'A.C.D) ; la date limite de répondre était fixée au 11 septembre 2020 ; les clubs de l'Étrier et de l'ACD ont fait acte de candidature.

Par courriels du 23 septembre,

- la commission Poney donnait un avis favorable à la candidature de l'A.C.D.
- M. Damas, conseiller Technique, émettait un avis favorable pour la candidature de l'A.C.D invoquant d'une part l'investissement considérable de l'A.C.D en 2020 dans les compétitions CRENC tant comme organisateur que du nombre de compétiteurs et d'autre part son acceptation de reprendre sur le même week-end l'organisation de la coupe des Clubs.

La candidature de l'A.C.D pour l'organisation des Championnats Territoriaux Poneys 2020 est validée à la majorité des membres du Comité Directeur.

Ont voté POUR : 9 voix

Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER,
Messieurs Vincent FARDEAU, Jean-Luc BADDA DE POSDASALVA, Jean-Michel CARRE, Jean-François MEYER.

N'ont pas répondu : 2 voix

Messieurs Bruno D'ARCANGELO, Renaud DEJEAN.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal annexé du cahier des charges, qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

N/Ref :

Cahier des Charges pour l'organisation du Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie de poney 2020

Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie de poney 2020 :

Le championnat territorial est réservé aux cavaliers des catégories poney licenciés et domiciliés en Nouvelle Calédonie, il est destiné à :

- ✓ Garantir à tous les cavaliers, les entraîneurs, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories poneys,
- ✓ Améliorer le niveau technique des concurrents,
- ✓ Valoriser des organisations de qualité.

Finales Poney 2020

Ce championnat sert de support pour :

- former, valoriser et préserver et tous les jeunes cavaliers de Nouvelle Calédonie.

Le Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie lance un appel à candidature auprès des structures équestres pour l'organisation du Championnat territorial Poney 2020.

Les conditions à respecter par la structure candidate pour être éligible sont les suivantes :

- être membre du CRENC,
- avoir organisé durant la saison 2020 au moins un concours poney du championnat provincial Nord ou Sud, ou un concours poney inscrit au calendrier des compétitions du Comité Régionale d'Équitation de Nouvelle-Calédonie.

Les candidatures devront être déposées au CRENC, au plus tard le 11 Septembre 2020 à minuit.

La structure organisatrice de ce concours bénéficiera d'une aide de 50.000 F CFP pour la journée liées à cette organisation.

Cette dotation sera versée après la manifestation et uniquement si le cahier des charges, tel que défini ci-après, est respecté dans sa globalité.

Devront être récompensés au minimum (Plaque + flot + lots²) :

- Dans les catégories Poney 4,3,A1ab et A1 cd

Le CRE-NC représente la Fédération Française d'Équitation en Nouvelle Calédonie



- les trois premiers de chaque catégorie et de chacune des manches,
- les trois premiers finalistes, champions territoriaux de Nouvelle-Calédonie,

Les finalistes, champions de Nouvelle-Calédonie, de chacune des catégories concourues seront également récompensés par la remise d'un trophée.

Les plaques et les flots récompensant les trois premiers de chacune des catégories et de chacune des manches, ainsi que les Champions Territoriaux, seront fournis par le Comité Régional d'Equitation de Nouvelle-Calédonie et remis à la structure organisatrice lors de la remise des prix.

Préambule :

Tous les points ayant trait à l'organisation d'un Championnat Territorial doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE et à l'avenant NC de la discipline.

Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE 2020 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de chaque discipline.

En présentant une candidature, l'organisateur accepte le présent cahier des charges et s'engage à en respecter les prescriptions.

I – Terrains, matériels, déroulement

L'organisateur doit se référer aux exigences détaillées dans les Dispositions Spécifiques Poney du Règlement des compétitions de la FFE pour le championnat territorial 2020.

- ✓ Le Championnat Territorial se déroule sur 1 jours
- ✓ L'organisateur doit mettre les publicités à l'effigie du CRENC
- ✓ Le sol de la carrière de concours et de la carrière de détente doivent être de même type, de bonne qualité et sans poussière
- ✓ Un podium est obligatoire pour la remise des prix, celle-ci doit se faire en tenue de concours pour les 3 premiers de chacune des catégories et pour chacune des manches
- ✓ Des fleurs ou des arbustes pour décorer les aires d'évolutions et le podium de remise des prix sont fortement souhaitables

II- Accueil

L'organisateur met en place ou prévoit :

- ✓ un parking séparé transports chevaux et visiteurs
- ✓ une restauration de qualité ainsi que pour les jurys
- ✓ un site décoré
- ✓ des sanitaires dans un état correct

Le CRE-NC représente la Fédération Française d'Equitation en Nouvelle Calédonie



III – Officiels de compétition

Le CRE NC désignera des juges choisis sur les listes du CRE NC :

- ✓ Un président des jurys

L'organisateur fournira :

- ✓ Une ou un secrétaire par juge
- ✓ Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition Poney :
un secrétariat ...

Le conseiller technique du CRENC garantira le suivi technique, et le déroulement des épreuves.

IV – Cavaliers et Chevaux

Les droits de participation des cavaliers et des poneys / chevaux sont détaillés dans les Dispositions Spécifiques CSO (règlements FFE et avenant cso poney CRENC).

